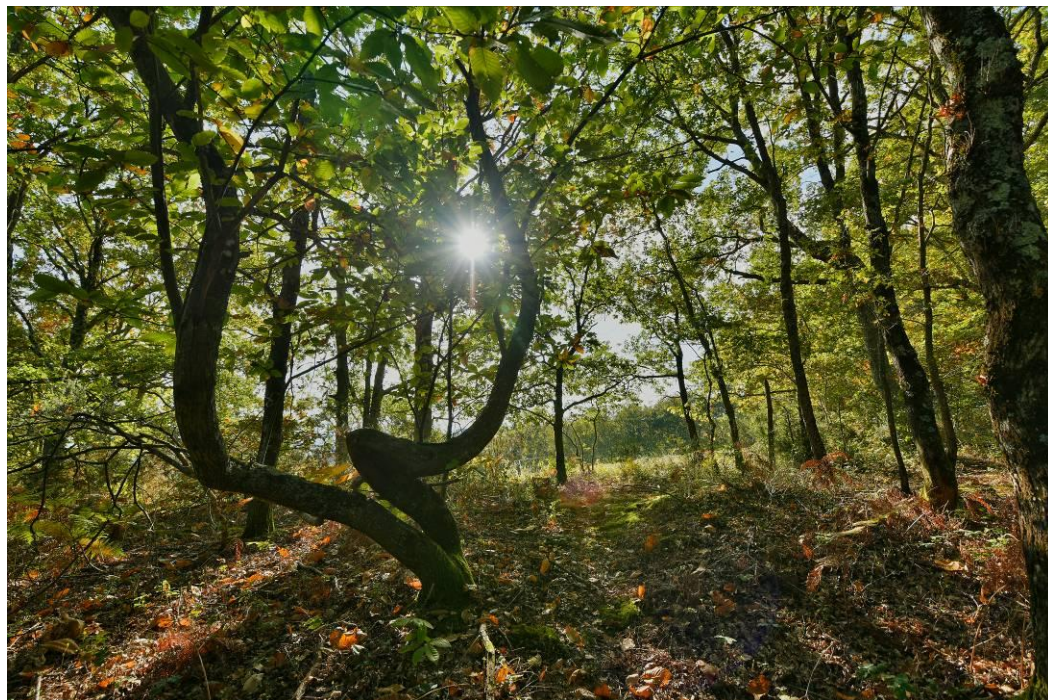
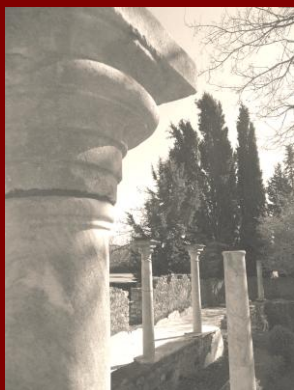


# BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE DE MONTMAURIN

N°16  
MAI  
2017



## EDITORIAL

Chères Montmaurinoises, Chers Montmaurinois,

Montmaurin ne se résume pas à quelques générations d'histoire locale... La communauté scientifique affirme unanimement une occupation humaine depuis au moins 400.000 ans, où toutes les périodes de la préhistoire et de l'histoire sont inscrites sur notre territoire.

Aussi, après les actions juridiques des Associations de défense « Entre Save et Seygouade » et « Adaq-Vie », la commune de Montmaurin doit poursuivre l'action sur ce dossier « Carrière » engagé par la précédente municipalité.

Avec tous les opposants à la Carrière, de Montmaurin et au-delà, je me suis investie depuis 8 années dans ce combat pour défendre le territoire et son passé d'une destruction irréversible. Ce choix n'a d'intérêt que si des projets préservent et valorisent l'ensemble du Patrimoine de ces vallées de la Save et la Seygouade.

Mon objectif en tant que maire de Montmaurin est donc:

- de mener des actions pour la commune et pour la préservation de son Patrimoine naturel et archéologique, en partenariat et à partir du projet CMN (Centre des Monuments Nationaux - Ministère de la Culture), qui est d'un intérêt primordial pour la commune,;
- de réunir les collectivités et services de l'Etat pour la mise en œuvre d'un projet culturel et touristique global avec un maillage sur le Territoire Comminges / Haute-Garonne / Occitanie ;
- de permettre aux chercheurs de reprendre des fouilles nécessaires à l'aboutissement de l'objectif final : une protection définitive de l'ensemble du Patrimoine de Montmaurin/Lespugue.

Cet objectif, je souhaite le partager avec vous. Il dépasse aussi le seul intérêt de la commune de Montmaurin par le fait que l'Histoire et son Patrimoine appartiennent à tous. L'ensemble des intervenants et responsables territoriaux reconnaissent que Montmaurin est un haut-lieu chargé d'Histoire, et sont convaincus, comme moi, que la dynamique concertée est enfin créée aujourd'hui.

Votre dévouée,

Silvia Belair, Le Maire

## Etat actualisé de l'évolution du dossier « Carrière » au niveau communal

Les démarches des Associations de défense « Entre Save et Seygouade » et « Adaq-Vie » qui ont porté depuis 8 ans le dossier « Carrière » devant toutes les instances juridiques, depuis le Tribunal administratif de Toulouse jusqu'au Conseil d'Etat ont, au final, débouché sur des décisions ayant permis de faire reconnaître - aux yeux de tous - que Montmaurin avec son patrimoine riche et diversifié est à préserver au même titre que St Bertrand de Comminges, Aurignac ou Tautavel.

Nos affirmations de la présence de richesses archéologiques ont, en effet, été aussi validées par les résultats du premier et partiel diagnostic archéologique conduisant le tribunal administratif de Bordeaux à exclure de l'emprise du projet de carrière une partie non négligeable de la surface primitive demandée par l'entreprise.



Le succès des opposants, certes partiel mais emblématique, montre que notre persévérance a été récompensée. Récompensés et justifiés aussi, les engagements de tous les soutiens qui sur notre long chemin, convaincus de la justesse de

notre engagement en faveur de la sauvegarde et de la valorisation de notre patrimoine naturel, historique, archéologique, paléontologique et préhistorique nous ont rejoints : signataires des pétitions régionale et internationale, Associations, Sociétés scientifiques et (ou) érudites, Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse, responsables des collectivités locales, départementales et régionales, plus hautes personnalités du monde de la recherche archéologique, anthropologique et préhistorique, presse générale ou spécialisée, etc.

Les recours juridiques des associations sont épuisés pour ce qui concerne le solde de l'emprise. Mais comme pour la première partie de cette emprise, Monsieur de Préfet de la Région Occitanie et de la Haute-Garonne a prescrit un diagnostic archéologique préventif complémentaire.

La perspective de la réalisation de cette opération de diagnostic entretient notre espoir de voir la totalité de l'emprise exclue de toute exploitation de granulats.

C'est mon souhait le plus cher, ce qui me conduit en qualité de Maire à veiller à la régularité de l'opération prescrite.

Pour le moment je n'ai pas ressenti une volonté de coopération loyale de l'aménageur Dragages Garonnais avec la Commune. Une entreprise de débroussaillage a même été envoyée début avril sur le terrain sans que la commune en soit avertie - propriétaire du terrain. Immédiatement, j'ai pris contact avec Madame la Sous-Préfète de Saint-Gaudens pour que ces travaux préparatoires à l'intervention des archéologues soient mis en œuvre en collaboration étroite avec la commune.

Nous respecterons la légalité mais il faut que toutes les parties agissent de la même manière. Dans le cas contraire, nous nous exposerions à des désagréments semblables à ceux observés lors du précédent diagnostic préventif, très mal engagé (dès mars 2010). Je serai très vigilante et je compte sur vous tous, chers administrés, pour me soutenir dans ma démarche de transparence et de responsabilité.

Le développement qui précède, m'inspire une remarque que je soumetts à votre réflexion et à celle de toutes les parties concernées par ce dossier. Dans le préambule (page 4) de son «*Dossier de demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de calcaires et d'une installation de criblage-concassage* » de janvier 2008, les responsables de l'entreprise DRAGAGES GARONNAIS écrivaient :

« *Suite à la difficulté de pouvoir renouveler l'exploitation [d'une carrière sur le site de la Coume de Robert (située dans le même interfluve Save-Seygouade)], du fait de la présence sur le site de grottes protégées et d'un patrimoine archéologique important, le groupe GIULIANI [...] a recherché, avec la collaboration de la municipalité [celle qui nous a précédé] un nouveau site d'extraction de calcaire. Après l'étude de plusieurs sites, l'intérêt s'est porté sur le site, **de moindre impact** (sur quelle base de*

*quelle étude ce qualificatif est-il avancé), de l'ancienne carrière de la Coume day Hourquat Garriga et Gausère* ».

Les propriétaires de l'entreprise DRAGAGES GARONNAIS admettent la nécessité d'arrêter l'extraction dans un site ou proche d'un site archéologiquement riche, et la nécessité de choisir un site plus éloigné «*de moindre impact* » [sur quelle base?] et voilà que le diagnostic archéologique préventif, même partiel, révèle l'existence de vestiges d'un ensemble médiéval très important pour une période à ce jour mal connue ! Ceci à l'intérieur même de l'emprise de la carrière projetée ! Pourquoi la sagesse de l'entreprise appliquée à l'arrêt de la destruction du site de la Coume de Robert ne s'applique-t-elle pas au site de la Coume day Hourquat Garriga et Gausère ?

Au total, nous restons fidèles à notre engagement de candidats aux dernières élections municipales. Mandatés par la majorité d'entre vous mais, au-delà, animés par la volonté de défendre les intérêts de l'ensemble de notre communauté plurielle nous avons la volonté de dialoguer avec les autorités et les Services de l'Etat, dont nous nous honorons d'apprécier l'écoute et la volonté de mener à bien la démarche légale de diagnostic archéologique préventif dont nous attendons avec espoir les résultats.

Nous sommes en cela, encouragés par les conclusions du précédent diagnostic qui nous ont donné raison et contraint le tribunal administratif de Bordeaux à exclure une partie non négligeable de l'emprise primitive du projet de carrière.

Parallèlement à ma vigilance par rapport à l'évolution du dossier carrière, je me réjouis de constater que le Centre des Monuments Nationaux a pris la décision de faire un investissement exceptionnel pour les trois sites montmaurinois qui relèvent de son autorité et de sa gestion : la villa gallo-romaine « Lassalles », le site archéologique de la Hillière, et l'ancien presbytère qu'il réhabilite en y intégrant un centre d'interprétation du « territoire » de Montmaurin.



## **Le diagnostic archéologique programmé devant être réalisé par l'INRAP** (Institut National de la Recherche Archéologique Préventive)

L'intervention d'une équipe de l'INRAP est prévue dès le début du mois de juin 2017 qui devra accomplir un diagnostic archéologique sur les phases 2, 3 et 4 de l'emprise. La DRAC que j'ai consultée a répondu dès le 10 mars 2017 que « le service régional de l'archéologie mobilise tous ses moyens disponibles pour répondre et veillera à ce que l'opération de diagnostic se fasse dans les règles de l'art, selon les méthodologies les plus performantes et les mieux adaptées au contexte ».

Selon la procédure préfectorale des entreprises d'extraction, est programmée la poursuite des investigations archéologiques sur l'emprise de la Carrière (Coume day Hourquat Garriga et Gausère), et l'aménageur DRAGAGES GARONNAIS devra intervenir pour un débroussaillage modéré pour laisser un accès de passage aux intervenants de l'INRAP.

Concernant l'arrêté de défrichement du 10/03/2008, je suis intervenue dès le début avril auprès de la Sous-Préfecture afin que cet arrêté ne soit pas appliqué en l'état, que seul soit réalisé un débroussaillage sur une surface réduite. J'ai donc obtenu cet engagement.

Nous ne pouvons laisser faire un défrichement (coupe-rase du couvert forestier) sur les zones prescrites, alors que le diagnostic archéologique peut révéler des zones sensibles avec des vestiges et/ou des cavités là-aussi, comme sur Coume de Robert / Coupe Gorge des gisements avec des découvertes préhistoriques tels que la mandibule humaine prééandertalienne et autres vestiges humains (ossements et dents...) confirmant des occupations humaines, et des vestiges fauniques anciens comme le lion des cavernes, le machaïrodus...

Nous avons besoin de ce diagnostic archéologique complémentaire sur l'emprise pour les phases restantes, sachant que :

- dès la première intervention de l'INRAP, de mai / juin 2010, il a été mis à jour des vestiges médiévaux du début du XIIIe siècle ;
- que les prospections de la Société Méridionale de Spéléologie et de Préhistoire ont révélé des cavités, diaclases, abris sous roche, dolines... sur l'ensemble des vallées de la Save et de la Seygouade qui prouvent l'existence d'un potentiel archéologique comparable à plusieurs sites sur Lespugue / Montmaurin;
- que ce diagnostic permettra de plus – souhaitons-le – de contrer le dossier carrière par de nouvelles découvertes.

Il est sûr que la concession entre la Commune et l'aménageur DRAGAGES GARONNAIS du groupe GIULIANI, signée en avril 2007, prendra fin en avril 2018. **Mais cela ne suffit pas.** C'est pour cela que je souhaite la réalisation la plus régulière possible du Diagnostic archéologique avec l'espoir qu'il apporte des arguments aussi forts que ceux ayant permis de sauvegarder le site médiéval et ainsi de protéger la totalité de la surface menacée.

Cela fait déjà huit années que je combats personnellement avec tous les membres de l'association Montmaurinoise ce projet aberrant menaçant Montmaurin de la destruction de richesses historiques, préhistoriques et naturelles de la vallée de la Seygouade.

Je ne baisserai pas les bras ni aujourd'hui – ni demain.

Nous sommes arrivés à l'orée d'un avenir plus prometteur pour Montmaurin : concentrer nos efforts sur la préservation des milieux et des sites, et participer à la valorisation de l'ensemble du Patrimoine avec tous les acteurs du territoire. Pour commencer, c'est le cas avec le Centre des Monuments Nationaux qui a un beau projet pour notre commune autour des sites gallo-romains et du nouveau musée, dont il en assure la gestion et le financement.

L'importance de son investissement est sans commune mesure avec nos moyens budgétaires actuels.

Tous ces efforts communs dans une même perspective entre la commune, les associations de défense dont l'Association Entre Save et Seygouade, le Centre des Monuments Nationaux, la Région Occitanie et le Département de la Haute-Garonne en leurs Présidente et Président respectifs et également la Préfecture de la Haute-Garonne avec la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens... se sont engagés à soutenir les projets sur Montmaurin pour son avenir. Ce qui permettra d'arriver à notre objectif : une dynamique concertée des collectivités, des scientifiques et des services de l'Etat autour de Montmaurin avec un grand projet d'ensemble, évitant l'exploitation d'une carrière.

Cette valorisation culturelle et patrimoniale de la commune aura inévitablement une répercussion réelle sur le patrimoine privé de nous tous.

Je vous remercie de votre soutien à mes actions et soyez assuré de mon engagement pour Montmaurin.

Silvia BELAIR

---

**LES PERMANENCES À LA MAIRIE :** Mardi : 14h-17h00 – Mercredi et Vendredi : 14h-17h30

Nous pouvons également vous recevoir sur rendez-vous.  
Tél. 05 61 88 10 84 – email : [mairie.montmaurin@orange.fr](mailto:mairie.montmaurin@orange.fr)

**Pour les urgences :** Silvia BELAIR – Tél. 06 07 23 16 07 – Portable mairie : 07 85 68 00 91

*Les versions en français et en anglais sont distribuées et à disposition à la Mairie,  
et consultables sur le site internet [www.montmaurin.fr](http://www.montmaurin.fr)*

**Photographies : Jacques Sabloux – Nos forêts commingeaises**